

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

**Informations sur le produit**

Nom commercial : ETOSOL KAPAZINK PRIMER

GRAU/GRIS

Identification de l'article : 220130001

Utilisation de la substance/du mélange : Fond riche en zinc monocomposant à base de résine ester époxyde

Société : WALTER MÄDER AG - Bereich Lacke  
Industriestrasse 1  
CH - 8956 Killwangen

Téléphone : +41564178111

Téléfax : +41564016465

Adresse e-mail : [products-safety.wmag@mader-group.com](mailto:products-safety.wmag@mader-group.com)

reach.waltermaeder@mader-group.com

Numéro d'appel d'urgence : Herr Martin HOFSTÄTTER, Tel +41446373865 Centre Suisse d'Information Toxicologique : 145

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

**Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)**

R10: Inflammable.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Pictogrammes de danger** :



**N -  
Dangereux  
pour  
l'environnem  
ent**

**Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Flam. Liq. 3

Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Acute 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger** :



Flamme



Point  
d'exclamation



Environnement

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Intervention:  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants sensibilisants : 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime  
Sel de polyamineamides  
Peut déclencher une réaction allergique.

**SECTION3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique du mélange**

Fond riche en zinc monocomposant à base de résine ester époxyde

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
zincen poudre - poussières de zinc (stabilisées)	7440-66-6	N R50/53	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	>= 50,00 - <= 100,00
xylène	1330-20-7	Xn R10 ; R20/21; R38	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H332 Acute Tox. 4 H312 Skin Irrit. 2 H315	>= 7,00 - < 10,00
solvant naphta aromatique léger (pétrole); Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	64742-95-6	Xn, N R10 ; R37; R51/53; R65; R66; R67	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336	>= 1,00 - < 3,00

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

			STOT SE 3 H335 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411	
éthylbenzène	100-41-4	F, Xn R11 ; R20	Flam. Liq. 2 H225 Acute Tox. 4 H332	>= 1,00 - < 3,00
butane-1-ol	71-36-3	Xn R10 ; R22; R37/38; R41; R67	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H336 STOT SE 3 H335	>= 1,00 - < 3,00
Sel de polyamineamides	68410-23-1	Xi, N R38 ; R41; R43; R50/53	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410	>= 0,10 - < 0,25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER****220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

- Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- Ingestion : Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage (Allemagne) : Substances liquides inflammables

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
1330-20-7	xylène	435 mg/m <sup>3</sup> 870 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
100-41-4	ethylbenzène	220 mg/m <sup>3</sup> 2.175 mg/m <sup>3</sup> 220 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2015 1999 2015	SUVA SUVA SUVA
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	150 mg/m <sup>3</sup> 150 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	VME VLE	2007 2007	INRS (FR) INRS (FR)
100-41-4	ethylbenzène	435 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	150 mg/m <sup>3</sup>	VLE	1999	INRS (FR)
1330-20-7	xylène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	01 2006	TRGS 900
100-41-4	ethylbenzène	440 mg/m <sup>3</sup>	MAK	12 2007	TRGS 900
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	310 mg/m <sup>3</sup>	MAK	01 2006	TRGS 900
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2003	VLA (ES) VLA (ES)
100-41-4	ethylbenzène	441 mg/m <sup>3</sup> 551 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2003	VLA (ES) VLA (ES)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	154 mg/m <sup>3</sup>	VLA-EC	2003	VLA (ES)
1330-20-7	xylène	221 mg/m <sup>3</sup> 442 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2000 2000	OEL (IT) OEL (IT)
100-41-4	ethylbenzène	434 mg/m <sup>3</sup> 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2000 2000	OEL (IT) OEL (IT)
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	152 mg/m <sup>3</sup>	CEIL	2000	OEL (IT)
1330-20-7	xylène	220 mg/m <sup>3</sup> 441 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2003 2003	EH40 OES EH40 OES
100-41-4	ethylbenzène	441 mg/m <sup>3</sup> 552 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2003 2003	EH40 OES EH40 OES
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	154 mg/m <sup>3</sup>	STEL	2003	EH40 OES

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains : Gants résistants aux solvants

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER****220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	: fluide
Couleur	: gris
Odeur	: de solvants organiques

**Données de sécurité**

Point/intervalle d'ébullition	: 135 - 175 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	: Env.26 °C
Pression de vapeur	: < 1.000 hPa à 50 °C
Densité	: Env.2,97 g/cm <sup>3</sup> à 23 °C
Hydrosolubilité	: Note: Non miscible
Viscosité, dynamique	: 1.200 - 2.400 mPa.s à 23 °C
Viscosité	: > 60 s à 20 °C - 6 mm - ISO 2431
Viscosité	: > 30 s à 20 °C - 3 mm - ISO 2431
Contrôle de séparation des solvants	: < 3 % (v)20 °C

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.  
Incompatible avec des acides forts et des bases.
- Décomposition thermique : Note: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
- Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
: Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- butane-1-ol : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: > 20 mg/l, 4 h  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- xylène : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
- Irritation de la peau : Remarques:Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
- Irritation des yeux : Remarques: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
- Sensibilisation : Remarques: Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.
- Information supplémentaire : Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.  
Peut être nocif par inhalation, par ingestion, et par absorption par la peau.

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Élimination physico-chimique  
Bioaccumulation

**Effets écotoxicologiques**

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
- Vider les restes.  
- Les récipients vides peuvent être évacués en décharge après nettoyage si les règlements locaux sont respectés.

Code d'élimination des déchets : 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR**

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**IATA**

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PAINT

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y344

**IMDG**

No. de la substance : UN 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes ADR/RID : 3  
No EMS Numéro : F-E,S-E  
Polluant marin : oui (zinc powder - zinc dust (stabilized))

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES** Législation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : Point d'éclair 21 °C à 55 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
Numéro : 6, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
Numéro : 9a, 200.000 kg, 500.000 kg

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
Numéro : 13, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

Données COV : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Date de révision : 10 2002  
: 14,22 %

Directive 1999/13/CE

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements  
utilisés sur les surfaces en bois : 14,63 %

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**ETOSOL KAPAZINK PRIMER**

**220130001**

Date de révision 30.04.2015

Date d'impression 30.04.2015

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.